



REGLEMENT DU TOURNOI DE SIXTE

Article 1 :

Un tournoi de sixte, doté de 30% des mises au vainqueur, 20% au finaliste et 10% au 3^{ème} (ou vainqueur consolante) est organisé par l'AMICALE SLG, **le samedi 25 juin 2016** sur les installations de **GARGANVILLAR**. Les récompenses sont calculées sur la base de 10 équipes. Elles seront revues à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 2 :

L'engagement :

- par téléphone : inscription auprès de Florent ASTRUC 0688685744, Loïc FILIPE 0678415559, JC FILIPE 0770396787.
- par bulletin d'inscription : à télécharger sur le site <http://slg.footeo.com> à retourner à JC FILIPE
 - Par courrier : 201 route du bois grand 82100 GARGANVILLAR
 - Par mail : j_filipe@orange.fr
- **5€** par joueur si pré-inscription. **10€** si inscription le jour du tournoi.
- Toute équipe forfait le jour du tournoi ne sera pas remboursée.
- Désignation d'un responsable d'équipe

Article 3 :

Peuvent participer tous les joueurs possédant une licence de la F.F.F. dans les catégories *U15, U17, U19, FEMININES, SENIORS OU VETERANS*.

Chaque équipe doit présenter 7 joueurs minimum et 15 *joueurs maximum titulaires d'une licence*.

- **L'équipe qui fait participer un joueur non inscrit dans sa feuille d'inscription aura match perdu. Ce joueur sera exclu du tournoi s'il fait partie d'une autre équipe.**

Article 4 :

[Les rencontres débiteront à 11h00.](#)

Article 5 :

Accueil dès 10h pour le responsable de chaque équipe qui devra compléter une fiche :

- Son nom, prénom et adresse
- Les noms, prénoms et numéros de licence des joueurs (**impératif**)
- Le nom de l'équipe : **obligatoirement un pays participant à l'EURO 2016.**

En outre le responsable y atteste avoir pris connaissance du règlement et décline toute responsabilité de l'organisateur en cas d'accident ou de vol.

Il est possible de remplir cette fiche lors de la pré-inscription.

Article 6 :

Les équipes se présenteront à l'arbitre avec un ballon réglementaire à chaque match. Les remplaçants assureront la touche. (Possibilité de changer en cours de match)

Article 7 :

Les matchs se joueront sans mi-temps sauf si le vent est trop défavorable.

L'organisation décidera du déroulement du tournoi et de la durée des matches en fonction du nombre d'équipes participantes.

Article 9 :

En phase de poules, le décompte des points s'effectue comme suit :

- Match gagné → 4 points
- Match nul → 2 points
- Match perdu → 1 point
- Match perdu par pénalité → 0 point

En cas d'égalité de points au classement, avantage dans l'ordre : au fairplay (**cartons rouge**), au goal average particulier, au goal average général, à la meilleure attaque, à la meilleure défense puis série de 3 penalties par 3 joueurs différents.

Article 10 :

Les règles de la FFF sont applicables. Toutefois certaines lois du jeu font l'objet d'aménagements énumérés ci-après :

- 1) Un joueur ne peut pas être hors-jeu.
- 2) Tous les coups francs sont directs et exécutés au coup de sifflet de l'arbitre seulement, adversaires à 6m minimum.
- 3) Toute faute commise à l'intérieur de la surface de but est sanctionnée :
 - . soit d'un coup franc direct sur la ligne de la surface de but à 13 m en face de l'endroit de la faute.
 - . soit d'un pénalty à 9 m.
- 4) Fautes passibles d'un carton rouge :
 - Effectuer un tacle par derrière
 - Faire une faute sur un joueur adverse en étant en position de dernier défenseur (non compris le gardien)
 - Se rendre coupable de brutalité
 - Se rendre coupable d'anti jeu pour annihiler une action de but
 - Conduite violente, grossière
 - 2^{ème} exclusion temporaire dans le même match

- 5) Fautes passibles d'un carton blanc (exclusion temporaire de 3 mn):
 - Conteste les décisions
 - Répétition de fautes
 - Anti jeu
- 6) Tout carton rouge entraîne la sortie du joueur fautif pour le reste du match.
- 7) Les tacles sont interdits (sauf si pas de présence d'un adversaire)

Article 11 :

Chaque responsable vérifie auprès de l'arbitre le score de la rencontre dès la fin du match ; **aucune contestation ne sera possible à la table de marque.**

Article 12 :

Lors de l'élimination directe et jusqu'à la finale incluse, si le résultat est toujours de parité, le vainqueur est désigné après une séance de trois tirs au but par 3 joueurs différents.

Article 13 :

L'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement du tournoi tout joueur ou toute équipe qui aurait un **comportement contraire à la morale sportive (fraude, bagarre...)**

En outre, **un rapport serait adressé aux commissions compétentes du District de Tarn et Garonne avec toutes les conséquences qui peuvent s'en suivre pour le joueur fautif.**

Une attention très particulière sera portée sur le RESPECT de l'arbitre et de l'adversaire, aucune contestation, aucune insulte ne seront tolérées.

Article 14 :

Tout litige non prévu par le présent règlement est tranché par la commission du tournoi composée de 2 responsables et de l'arbitre de la rencontre: **SES DECISIONS SERONT SANS APPEL.**

Le responsable de chaque équipe sera le seul interlocuteur des responsables du tournoi.